

ADMINISTRATION

48, rue de la République
DRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN QUOTIDIEN

REDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.



AUJOURD'HUI:
LE CONGRÈS DES ALIÉNISTES.
UNE VIEILLE AFFAIRE.

L'ECHO DE LYON commencera
dimanche prochain, 30 août, un
nouveau feuilleton de la plume
d'un de nos meilleurs romanciers.

APRÈS LES FÊTES

Notre flotte a quitté Portsmouth pour
rentrer à Cherbourg. Le voyage retenant
qu'elle a accompli dans le Nord
est terminé. Les derniers adieux sont
faits, et l'amiral Gervais a remercié
l'Angleterre, au nom de la France, de
l'accueil qu'elle nous a fait.

Éventualités de l'avenir. Un grand nombre
de journaux étrangers et même
britanniques vont jusqu'à dire que l'Angleterre
à Portsmouth, s'est dégoûtée nettement
de la ligue de l'Europe centrale.

On nous permettra de dire que ce sont
là deux faits d'une indéniable valeur
dans le mouvement de la politique européenne.

Nous comprenons parfaitement que les
organes de la Triple-Alliance cherchent
à en amoindrir et à en nier l'importance;
mais leurs commentaires intéressés
ne changent rien à la réalité des choses.

El maintenant que le but est atteint,
que les fêtes ont cessé, retons dans le
calme, le silence, la réserve et le recueillement
que les circonstances imposent.

NOS DÉPÊCHES
PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

M. RIBOT A BERNE
M. Ribot est arrivé à Berne à 10 heures 50.
Il a été salué sur le quai de la gare par
l'ambassadeur et le personnel de l'ambassade.

LE MONUMENT DE JEANNE D'ARC
Hier en lieu à Domrémy, l'inauguration du
monument élevé à Jeanne d'Arc dans la
basilique et qui figurait à l'exposition. Les
évêques de Saint-Dié, Nancy et Monaco
étaient présents.

L'AFFAIRE DES LIVRES EXPLOSIBLES
Enquête faite à propos des livres explosifs
semble avoir fait un grand pas.

LA ZGARINE EN FRANCE
D'après des renseignements dans lesquels
j'ai toute confiance, le voyage en France de
l'impératrice de Russie est chose décidée et
le gouvernement français a été avisé de cette

décision. L'impératrice de Russie viendra
probablement en France avant la célébration
du 25^e anniversaire de son mariage avec
l'empereur, de ses noces d'argent, qui aura
lieu à la fin d'octobre. On croit que l'impératrice
arrivera à Cherbourg sur son yacht.

LA SPÉCULATION SUR L'OR
Selon le Capitain Fracassa, M. di Rudini
a demandé au général Menabrea des renseignements
relatifs à l'agio sur l'or à Paris,
craignant un contre-coup pour l'Italie.

DANS L'AFRIQUE CENTRALE
Un télégramme de Saint-Louis annonce
que le lieutenant Marchant, résident de
France à Sikasso auprès du roi Thiéba, a reçu
un envoyé du chef du Mossi, l'informant que
le capitaine Monteil avait été bien accueilli
à Wagadougou, capitale de la province, et
qu'il avait quitté cette ville le 5 mai se dirigeant
vers Say, à travers le Gourma.

LES SAUTERELLES EN ALGÉRIE
M. Constans, ministre de l'intérieur, a
conféré hier avec M. Cambon, gouverneur
général de l'Algérie. M. Cambon a rendu
compte au ministre des impressions qu'il
avait recueillies depuis qu'il a pris possession
de son poste. Le ministre a demandé au
gouverneur des renseignements détaillés sur les
résultats des dernières mesures prises contre
les sauterelles. On sait que le Parlement,
avant sa séparation, avait voté un crédit de
4,500,000 francs. Le ministre de l'intérieur
avait exprimé l'espoir que ce chiffre serait
très suffisant et même dépasserait les besoins;
or, il avertit des premiers documents
parvenus, que la moitié seulement du crédit
sera employée.

L'ESCADRE A PORTSMOUTH

Portsmouth, 26 août.
Le commandant Le Clerc, attaché naval
à Londres a porté, ce matin, à l'amiral Gervais,
le portrait de la reine avec une lettre
gracieuse du général Ponsonby, son secrétaire
privé.

Dernier Banquet
Le dîner offert hier soir, à bord du
Marceau, par les officiers de l'escadre aux
officiers anglais, a été très beau malgré les
mauvais temps.

Le départ
Les navires français qui étaient sous
vapeur depuis la première heure du jour se
sont mis en mouvement à 9 h. 1/4.

Une Tempête
Une tempête épouvantable a régné
jusqu'aux premières heures du jour, puis le
vent s'est apaisé. La mer est beaucoup moins
mouvante.

L'Impression
La visite de l'escadre à Portsmouth laissera,
au moins du côté anglais, un souvenir
durable et a produit une excellente impression
qui augmentera la popularité du nom
français dans la population anglaise.

Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait;
aucune faute n'a été commise dans
les réceptions; aucun malentendu ne s'est
produit.

La plus franche, la plus simple et la plus
vraie cordialité n'a cessé de régner pendant
tout le séjour de l'escadre. Ces heureux
résultats sont dus particulièrement à la correction
parfaite de l'amiral Gervais, aux efforts
et à la sagesse de M. Waddington et
par-dessus tout aux excellentes dispositions
des officiers anglais, à la sympathie de la
population devenue très enthousiaste, aux mille marques de prévenances de la part de
la reine et de la famille royale à cette
visite, et également au commandant Le Clerc,
attaché naval de France, qui a réglé la plus
grande partie des détails de cette visite.

M. LOCKROY ET LA POLITIQUE

Paris, 26 août.
Un de nos confrères de la France est allé
demander aujourd'hui à M. Lockroy s'il
préparait, avec M. Dile, une double interpellation
pour la rentrée des Chambres, sur
le rapprochement à la République du parti
de l'opposition.

M. Lockroy a répondu :
« Nous n'avons nullement des intentions
hostiles à l'égard du gouvernement. Nous
ne voulons pas casser les vitres, non, pas du
tout, mais nous nous voyons demander nettement
à nos ministres de suivre leur politique.

« Nous n'avons nullement l'intention de
parler au nom des radicaux plutôt qu'au
nom de tel ou tel autre groupe républicain.
Nous sommes simplement des démocrates;
nous ne sommes en aucune façon des
mangeurs de prébendes et notre seul désir est
de demander que le gouvernement de la République
suive une politique républicaine, une
politique démocratique. C'est bien là le mot
de la situation.

« Nous voudrions demander au gouvernement
de dégager de la politique actuelle une
politique connue de tous et approuvée par la
majorité, peu nous importe que les monarchistes
se rallient à la République. Cette
question n'a, pour ainsi dire, qu'une parenté
très relative et très éloignée avec celle que
nous avons l'intention de poser.

« Que le gouvernement, dans les discussions
parlementaires, accepte l'appui de quelques
membres de la droite, cela, pour le moment
nous est égal. De même que nous n'avons
pas l'intention de réclamer des persécutions,
nous ne voulons faire frapper personne d'ostracisme.
Mais nous voulons demander aux
républicains de prendre, en quelque sorte,
des mesures conservatrices des intérêts de la
République.

« Partout, en province et à Paris même,
les cléricaux s'organisent, enrôlent une
partie de la jeunesse, fondent des cercles
catholiques; par leur parole, c'est le socialisme
chrétien que nous voulons combattre.

« Nous voulons arrêter l'organisation de
cette nouvelle démagogie qui menace de
prendre des proportions vraiment trop
considérables. »

GUERRE ET MARINE

Paris, 26 août.
Les grandes manœuvres dans l'Est. —
Cinq instructions différentes ont été établies,
sur l'ordre du général Saussier, pour être
envoyées aux généraux commandant en chef les
grandes manœuvres.

La première est consacrée aux prescriptions
relatives à la tactique et à la discipline.

La deuxième confirme les indications
générales sur l'exécution des manœuvres.

Les trois autres visent spécialement les
services de santé, de trésorerie, des postes et
de télégraphie militaire.

D'après la deuxième instruction, tous les
états-majors seront rendus le 31 août à leur
quartier général de départ, et le lendemain,
1^{er} septembre, les réservistes arriveront par
voie ferrée à leurs régiments de destination.

Au ministère de la guerre, on ne connaît
pas encore le nom des officiers étrangers que
la plupart des gouvernements enverront pour
assister aux opérations dans l'Est.

Le ministre des affaires étrangères s'occupe
actuellement de régler avec les divers
chanceries les questions de détail
relatives à ces missions militaires qui, paraît-il,
seront nombreuses.

L'importance exceptionnelle de ces manœuvres
excite naturellement une univer-

selle curiosité, tant par le chiffre considéra-
ble des effectifs qui seront réunis que par
les différents problèmes de tactique qui se
ront expérimentés et résolus.

M. Carnot verra défiler devant lui, à la
revue du 17 septembre, les officiers représentant
presque toutes les armées du monde
entier.

Sursis d'appel. — Le préfet de l'Oise a
transmis au ministre de la guerre un vœu
émis par le conseil général de l'Oise, demandant
que l'appel des territoriaux à l'automne
soit reporté au printemps de 1892.

Le ministre a répondu que les mesures
pour les convocations ne pouvaient être modifiées.
On sait, en effet, qu'en octobre prochain
l'appel des territoriaux correspondra
avec l'essai d'organisation de nos régiments
mixtes constitués par les réservistes du quatrième
bataillon des régiments d'infanterie
(cadre complémentaire) et deux bataillons
de l'armée territoriale. Il est bon de rappeler
à ce sujet qu'une expérience du même genre
va être tentée en Allemagne, où une division
de réserve prendra part aux manœuvres;
l'Autriche appellera également, pendant
cette même période de manœuvres et pour y
prendre part, plusieurs régiments d'infanterie
et même six régiments de cavalerie de réserve.

Le ministre de la guerre a toutefois décidé,
pour tenir compte de la requête formulée
par le préfet de l'Oise, que des sursis
individuels seront accordés jusqu'à concurrence
de 10 p. 100 des hommes appelés.

La Guerre au Chili

New-York, 26 août.
Le New York Herald reçoit la dépêche
suivante de Valparaiso, le 25 août :

Aucune des deux armées ne semble
disposée à reprendre les hostilités pour le
moment et, à part des escarmouches intermittentes
et sans importance, il n'y a pas eu de
combat aujourd'hui.

Les commandants s'observent avec soin
et tâchent de prendre des positions favorables.

Le général Canto, qui commande les
troupes du congrès, changera probablement
son plan d'attaque et cherchera, en faisant
un détour dans l'intérieur du pays, à gagner
une position d'où il aurait une meilleure
chance d'attaquer la ville directement sans
trop exposer ses troupes au feu des fortifications
et de l'artillerie.

S'il en est ainsi, il se passera quelques
jours avant que les armées ne livrent une
nouvelle bataille.

On croit que M. Balmaceda tâchera de
couper à l'ennemi sa ligne de retraite vers
ses vaisseaux avant de livrer bataille.

Les grandes Manœuvres dans l'Est

Un sujet des grandes manœuvres dans
l'Est, un de nos confrères parisiens a
reçu de Rome la dépêche suivante, que
nous donnons sous toutes réserves :

Dans les cercles militaires de Rome, on
attribue beaucoup d'importance aux manœuvres
de l'Est qui vont avoir lieu en
France.

On dit que ces manœuvres, auxquelles
assistera le grand-duc Alexis, font partie
des préparatifs de guerre auxquels la France
se livre depuis quelque temps.

D'autre part, les dépêches reçues de Berlin
et de Vienne, par notre ministère des affaires
extérieures démontrent les armements de la
Russie et de la France, appelant sur un fait
aussi grave l'attention de la Triple-Alliance.

Le gouvernement s'en est préoccupé et a
envoyé des instructions particulières aux
ambassadeurs de Paris et de Saint-Petersbourg
pour être tenu au courant, télégraphiquement,
de tout mouvement dans l'armée
et dans le matériel de guerre du pays
auprès duquel ils sont accrédités.

Dans ce but, le gouvernement italien a
mis à la disposition des deux ambassadeurs
une forte somme d'argent.

Nous pouvons donc nous attendre à
voir les manœuvres suivies par un
grand nombre d'espions; mais, du reste,
ce ne sera pas la première fois.

Les Italiens en Afrique

Nouvelles causes d'inquiétude à Massouah. —
Chaleurs torrides. — Le choléra. — Les
rivalités des chefs indigènes. — Tentatives de
rébellion du Ras Aloula. — Conciliations
significatives. — Craintes justifiées.

La situation des Italiens à Massouah devient,
de jour en jour, plus difficile. Dans ce
moment, ils ont à lutter, non seulement
contre les rigneurs d'un été exceptionnel,
mais aussi contre les coalitions inattendues
des chefs abyssins. Aussi, un certain
démouragement commence-t-il à se manifester
dans la colonie, et avec d'autant plus de force
qu'on ne se sent plus soutenu comme autrefois
par la métropole et qu'il devient de
jour en jour plus évident que l'opinion se
lasse, en Italie, d'une lutte coûteuse et stérile
qui menace de s'éterniser.

Nous recevons à cet égard des renseignements
très certains et qui nous renseignent
tristement sur la situation des Italiens. Car,
il faut, tous les Européens sont solitaires.

Un été tropical
La chaleur est atroce. Jamais, depuis l'occupation,
on n'avait autant souffert. Plusieurs
soldats ont été trouvés morts dans
leurs cantonnements, et les derniers arrivés,
suffoqués par cette atmosphère de feu, se
croient, à chaque instant, menacés d'asphyxie.

À côté de cela, le choléra semble s'être
installé dans la colonie à l'état endémique.
L'excès de température a provoqué une
recrudescence très marquée de la maladie et
chaque jour de nouvelles victimes succombent
au fléau.

D'après les derniers rapports arrivés, l'épidémie
exercerait surtout ses ravages à Kéren.
Malheureusement, on en est encore
réduit à des conjectures au sujet de la
situation de cette ville, car les dépêches qui
en arrivent sont minutieusement expurgées
par les autorités.

Elles ne laissent parvenir que les nouvelles
indispensables ou favorables. Quelques
indiscrétions permettent néanmoins de savoir
à peu près ce qui s'y passe et d'affirmer
que la mortalité y est devenue considérable.

Le gouverneur général vient de prendre
un congé. Il est parti pour l'Europe par un
des derniers vapeurs, laissant la direction
des affaires au colonel Barattieri. On dit
qu'il ne reviendra pas. M. di Rudini a décidé,
dit-on, à diminuer le plus possible l'action
militaire, songerait à envoyer un gouverneur
civil.

Cette résolution est généralement blâmée
à Massouah, car de tous côtés arrivent les
nouvelles les moins rassurantes sur la situation
de l'intérieur.

L'horizon semble très noir au Sud et tout
fait prévoir un retour offensif de l'ennemi.
Les dernières nouvelles sont-elles connues
à Rome? C'est probable, quoi que rien n'ait
transpiré dans le public à cet égard; mais
il semble extraordinaire que le ministère ne
prenne aucune des mesures défensives que
nécessite la situation.

Divisions intestines
On sait que, depuis un certain temps, les
Abyssins sont très divisés. Les intrigues
des jalouses des différents chefs avaient
morcelé les forces de l'insurrection et ces
dispositions, habilement exploitées par les
Italiens, permettaient d'espérer une dispersion
assez rapide des rebelles.

Il était surtout question de différends
graves survenus entre le célèbre Ras Aloula
et le Ras Mengescha. Ce dernier, on ne l'a
pas oublié, est le fils et l'héritier du feu roi
Johannès IV; mais il n'a pas bénéficié de la
même popularité que son père, et il a rencontré
souvent des résistances assez vives de
la part de ses compatriotes. On a même
encore qu'il n'est pas le véritable chef de
la demi-république intervenue entre le chef et
son généralissime Aloula; beaucoup ont été
mis en avant, mais il semble difficile de
connaître exactement la vérité à ce sujet.

Toujours est-il que le Ras Aloula était
tout disposé à se mettre à la tête d'une véritable
révolte, qui n'aurait pas manqué de
profiter considérablement aux Italiens. Ces
derniers avaient même fini par prendre leurs
désirs pour des réalités et, à la date du
25 juillet dernier, on annonçait officiellement,
à Massouah, que la rébellion était
un fait accompli. On affirmait même qu'un
grand combat avait eu lieu entre les deux
chefs et que le Ras Aloula, dont on redoutait
tant à Rome l'activité et le prestige, avait
été battu et fait prisonnier.

La joie qu'une semblable nouvelle avait

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du
27 Août (12)

Pilleur d'Épaves

PAR
PIERRE MAEL
PREMIÈRE PARTIE

Il s'élança au dehors, suivi de Gaid,
et, portant toujours Yan évanoui, il se
mit à gravir l'Échelle de l'Enfer.

Comme ils atteignaient le plateau,
Hoël Conan courut à eux.

— Hâtez-vous! On va venir me relever,
et le camarade pourrait n'avoir e pas la
même complaisance que moi.

— Merci, Hoël, fit la jeune fille en
levant sur le donateur son regard humide
de larmes, merci! je ne l'oublierai
pas.

Et tandis que l'étrange groupe s'enfonçait
dans la nuit du côté de Lescoff,
Conan répondait à son chef, qui lui
demandait quels étaient ces gens-là :

— Oh! Mik et son père, Archan, avec
la petite à Guyomarc'h. Parait que Mik
s'est laissé tomber de la falaise et qu'il
ne vaut pas cher.

Cependant Gaid et Ar Zod, à l'abri de
toute poursuite, frappaient à la porte
d'Archan.

A la vue du feu portant Ab Vor, les
hommes se dressèrent ébahis. Archan
leva ses deux bras au ciel.

— Est-ce qu'il est mort? demanda-t-il
d'une voix creuse.

— Non, répondit sèchement Ar Zod.
Allons, vite, du feu et un lit propre. Il
faut l'emporter au petit jour.

— L'emporter! pourquoi l'emporter?
— Parce que, dit Gaid, les brassés-
carré le cherchent.

Archan et ses fils se dressèrent de
toute leur taille. Et ce fut un spectacle
grandiose que la rapide révolte de ces
dix héros, debout, les poings serrés.

— Qu'ils viennent! prononça le père
avec un juron qui roula sourdement
dans le silence oppressé.

Mais, en même temps, Von et Oneau,
le plus jeune des neuf frères, avaient
coché Yan sur un lit de varech recouvert
du seul drap qu'il y eût dans l'humble
demeure.

Le fou se pencha sur le blessé, écouta
la respiration, palpa la tête et la poitrine,
lava la blessure du crâne, puis,
découvrant le bras tuméfié, demanda
brusquement :

— Une jarre et du linge.

A ce moment, nul n'eût dit que l'homme
qui parlait de la sorte n'avait pas l'usage
de sa raison.

Un gémissement monta des lèvres du
blessé, qui s'agita sur sa couche. Ar Zod
prit la main gonflée et sans hésitation,
plongea l'acier à la percussion.

Cette fois, le sang jaillit, d'abord noir
et épais, bientôt vermeil et limpide. La
main et le bras déseffèrent à vue d'œil.

Ar Zod fit signe aux garçons d'entretenir
la saignée en la lavant. Puis, se levant,
il vint à Archan et attachant sur le
pilleur d'épaves ce regard étrange
qu'ont les monomanes, il le prit par le
bras et le courba sur le blessé dont les
doigts sanglants faisaient des taches au
drap.

Il ne dit pas un mot. Seulement, un
rire silencieux, terribles, écarta ses lèvres
décolorées.

Et Archan, tête nue, les yeux dilatés
par l'épouvante, regarda le sang qui coulait
de la main gauche de son fils adoptif.
Vingt-trois ans plus tôt, c'était des
doigts mutilés de la mère qu'il peulait, ce
sang.

Comme la nuit s'achevait, Ar Zod dit
à Gaid :

— Fille, va voir, s'il n'y a pas des
chiens dehors ?

Les « chiens » c'était les gendarmes.

La pêcheuse revint au bout de quelques
instants.

— Tout dort, fit-elle.

Lorsqu'il avait affirmé à Gaid qu'elle
était la plus jolie de la Baie, le douanier
Conan n'avait pas émis une flatterie
d'amoureux.

Les habitants du Finistère se divisent
en trois familles bien distinctes ; la
Léonarde, Montagnarde Cornouaillaise.

La première occupe une grande partie
des arrondissements de Morlaix et de
Brest. Elle se distingue par une taille
élevée, un air dégagé, libre et fier, plein
de distinction et de dignité calme. Le
Léonard semble taillé pour la course.
Ses jambes sont longues, sa taille svelte,
et ses traits réguliers dénotent une
grande intelligence.

Le Montagnard habite l'arrondissement
de Châteaulin, entre les monts
d'Arree et les montagnes Noires. Il est
d'une taille moins élevée que le Léonard,
mais il est plus fort et plus trapu.
Ses traits sont beaux, sans avoir la
même régularité. Il paraît aussi moins
intelligent et plus routinier.

Le Cornouaillais, moins beau que les
précédents, se trouve dans l'arrondissement
de Quimper. Il se distingue des autres
par une tête oblongue, un nez assez
gros, très rapproché du menton. Il est
d'humeur joviale, aime la danse, le
chant, les liqueurs fortes, les vêtements
hâlés de couleurs très franches.

A ces trois types il convient d'en ajouter
un quatrième, celui des Capistes,
oublié sans doute, par l'éthnologie, parce
qu'il compte un nombre assez restreint
d'individus.

Indépendamment des qualités physiques
qui lui sont propres, le Capiste réunit
toutes celles du Léonard et du Montagnard.
Depuis des siècles, il conduit la
grande famille cornouaillaise sans
s'altérer à ce contact. Il est tel aujourd'hui
qu'il était au temps de la reine
Anne.

Comme son nom l'indique, il habite
particulièrement le Cap ou Pointe du
Raz.

Gaid était le plus bel échantillon de
cette tribu privilégiée.

A peine âgé de vingt ans, elle était
dans tout l'épanouissement de sa beauté,
beau, d'une beauté, un peu massive, un peu
pléthorique, mais participant à la fois des
charmes de la femme et des grâces de la
jeune fille.

Chacun de ses mouvements, de ses
gestes, de ses attitudes révélait en elle
une organisation riche, une nature puissante,
un tempérament ardent, une santé
exubérante.

Un critique éminent fait des réserves sur
les formes générales de la jeune fille,
exprimant plus de vigueur que n'en comporte
le corps féminin, et aussi en ce qui
concernait la physionomie, par exemple
un excès de résolution dans le front
bombé, bas, mangé par la naissance des
cheveux frisonnants, d'audace dans le petit
nez aquilin, plein de mutinerie, de
mâle énergie de la bouche, plutôt petite
que grande, bien dessinée d'ailleurs.

garnie de dents larges, blanches, solides,
bien plantées, que ne parvenaient pas à
cacher les lèvres épaisses et rouges.

Il eût pu reprocher aux membres potelés
et ronds d'être néanmoins modelés avec
une robustesse trop masculine, à ses mains
habituées à tresser le biford et à soulever
sur l'aviron, à ses pieds durcis par la course
sur les galets, d'avoir conservé leur blancheur au détriment de
l'éclaircie rigoureuse. En revanche, sa
poitrine développée, ses épaules larges et
carrées, faisaient admirablement valoir
les contours d'une taille souple et bien
prise, et la ligne arrondie de ses hautes
saillantes, nues elles-même d'une molle
ondulation, gracieux roulis contracté par
l'habitude fréquente de maintenir en
équilibre de lourdes bouillottes de poissons
sur la tête.

Il y avait donc un peu à reprendre aux
charmes de Gaid, mais encore plus à admirer,
et, d'ailleurs, les matelots de la côte,
pêcheurs ou pilliers d'épaves, ne sont pas
des critiques d'art; ce qu'ils recherchent
avant tout chez la femme, c'est une
épouse féconde, une ménagère diligente,
un compagnon aguerri et robuste,
capable de partager leurs fatigues et
leurs dangers. La pêcheuse semblait
taillée pour remplir à souhait ce triple
office; raison de plus pour qu'elle eût
excité les convoitises des gars des environs.

(A suivre.)

fait naître a été de courte durée, — il a même fallu en rabattre beaucoup.

Bedjaz Debel

Au moment où les rapports étaient le plus tendus entre les deux chefs, Aloula avait engagé des pourparlers avec le célèbre Bedjaz Debel, pour le nomer et le resté fameux dans les annales de l'expédition italienne.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

TERRITOIRE DE BELFORT

Belfort, 26 août.

Le conseil général a émis les vœux suivants : 1° Que les chemins de fer militaires à voie étroite soient mis à la disposition du public et que l'on recherche dans quelles conditions et sur quelles bases une société civile pourrait être autorisée à les exploiter.

L'HYGIÈNE DANS L'ARMÉE

Marches de concentration. — Une circulaire ministérielle. — Inscriptions. — Interdictions. — Conférences. — Mesures excellentes.

Les marches de concentration sont en pleine voie d'exécution pour les troupes qui doivent prendre part aux grandes manœuvres dirigées par M. le général Saussier.

M. de Freycinet leur rappelle judicieusement qu'ils sont responsables de la santé des troupes placées sous leurs ordres, qu'ils doivent par conséquent ne pas hésiter à faire acte d'initiative quand les circonstances atmosphériques ne leur paraissent pas favorables, soit pour recourir la marche, s'il est possible, soit pour la couper par une grande halte ou un long repos, sans s'arrêter à arriver plus tard à leur garnison ou lieu d'étape.

Après avoir posé ce principe qui donne aux officiers une latitude qu'ils n'avaient point jusqu'à présent ou qu'ils n'osaient pas prendre, le ministre prescrivit de ne point faire marcher les troupes d'infanterie entre neuf heures du matin et trois heures du soir, du 15 juin au 1er septembre, pour les douze premiers corps d'armée; du 1er juin au 14er septembre, pour les 13e, 14e, 15e, 16e, 17e et 18e corps d'armée; enfin, du 1er mai au 15 septembre, en Algérie et en Tunisie; cette interdiction ne porte que de dix heures du matin pour les cavaliers et pour les artilleurs qui ne portent pas de sacs. Toutefois, pendant les grandes manœuvres, les membres du conseil supérieur et les commandants de corps d'armée qui dirigent les opérations peuvent, sous leur responsabilité, ne point tenir compte de cette interdiction pour les mouvements qu'ils jugent nécessaires.

Les médecins des corps de troupe ont, en outre, reçu l'ordre de faire des conférences aux officiers, aux sous-officiers, aux brancardiers et aux infirmiers de leurs régiments sur les accidents produits par le chlore et sur les premiers secours à donner aux hommes atteints d'in-solation.

Il a été prescrit, d'autre part, aux commandants des colonnes de ne pas mettre les hommes en marche le matin avant qu'ils aient pris un repas, et de ne pas les faire partir aussitôt après leur repas.

Pendant la marche, si la chaleur est forte, les rangs seront desserrés, l'allure ralentie, la capote déboutonnée, et le mouchoir déployé sur le képi à la façon d'un couvre-nez.

Précautions au sujet de l'eau. Les hommes devront tous, avant de quitter l'étape, remplir leurs petits bidons à la meilleure source de la localité. Les officiers devront exiger qu'ils ne s'abreuvent ni aux ruisseaux ni aux fontaines, pendant les marches. S'il est nécessaire de renouveler en route l'eau des bidons, le commandant de la colonne devra, au avant un officier et quelques hommes pour faire préparer la quantité d'eau suffisante dans les localités où la troupe devra s'arrêter; le maire et les habitants seront invités à mettre devant les maisons des récipients en bon état de propreté et contenant de l'eau de bonne qualité où les soldats pourront puiser pour remplir rapidement leurs bidons.

Il faut espérer que ces prescriptions éviteront le retour des accidents quelquefois graves qui étaient si fréquents jadis. C'est aux officiers qu'il appartient d'y veiller.

Dépêches Diverses

UNE SENTINELLE ATTAQUÉE

Douai, 26 août.

La nuit dernière, à 11 heures, une sentinelle de garde à la poudrière de la rue de la Tour-des-Bourgeois a été attaquée par trois individus.

Elle s'est défendue et a frappé un de ses agresseurs d'un coup de baïonnette. Les autres se sont enfuis.

Le corps de garde est accouru : on a relevé l'individu mortellement blessé. Le docteur a découvert que la mort était causée par une hémorragie interne provoquée par la blessure de la baïonnette large à peine de deux centimètres.

L'individu a été reconnu pour le nommé Lacroix, garçon boucher. Il était en état d'ivresse.

Les autres sont recherchés.

UN MORT VIVANT

Rodez, 26 août.

Un nommé Bouleux, âgé de 70 ans, demeurant à Saint-Crépin, commune de Laval-Roquevaire, a été enterré, hier, vivant encore.

Ceux qui le portaient en terre, ayant cru entendre un léger bruit dans la bière, en firent part, après la cérémonie, au curé, qui fit exhumer aussitôt le corps. On constata alors que le corps remuait encore et que le regard était mobile.

On fit immédiatement prendre un cordial au resuscité.

Quand on le questionna, il ne put répondre que par signes. Transporté chez lui, il est aujourd'hui complètement rétabli. Il est cependant très faible encore.

LE RECEVEUR DE CAHORS

Cahors, 26 août.

Sur la proposition du maire de Cahors et de son trésorier général, le préfet vient de pro-

noncer la révocation de M. Salbant, receveur municipal, détenu à la maison d'arrêt sous l'inculpation de détournements.

Deux inspecteurs des finances sont arrivés à Cahors pour examiner la comptabilité des recettes municipales.

Le montant des détournements s'élevait à 75,000 francs, sur lesquels l'inculpé avait reçu 36,000 francs.

Contrairement à ce qui a été dit, l'état de santé de M. Salbant n'est pas alarmant. Il passera en cour d'assises dans la session de novembre.

MÉMOIRES DE M. DE BISMARCK

Paris, 26 août.

Après les mémoires du maréchal de Moltke, voici que le Times publie, sous toutes réserves, une analyse de certains chapitres des mémoires de Bismarck, qui contiennent des faits et des anecdotes bien curieuses, si elle est exacte, relative à la guerre de 1866.

Avant de déclarer la guerre à l'Autriche, la Prusse était fort désireuse de connaître les intentions de la Saxe. Elle la sonde. Le roi de Saxe, ami intime de l'empereur d'Autriche, qui ne se souciait pas de faire de l'opposition à son voisin agresseur, tout en ne désignant pas se tourner contre l'Autriche, et qui voyait clairement qu'il souffrirait tôt ou tard l'Autriche de la Prusse, les moyens d'explorer l'Autriche de la confédération germanique, avait déclaré qu'il voulait garder sa neutralité.

Mais cela ne suffisait pas à la Prusse. La Saxe pouvait, à un moment quelconque, donner la main à l'Autriche et la Bavière, qui était tout à fait disposée à se joindre à sa voisine. La neutralité de la Saxe fit hésiter la Prusse. Guillaume et son ministre, déjà pris-ant, ne risquèrent pas à prononcer le mot décisif, bien que la déclaration de guerre fût déjà rédigée. Le comte de Bismarck et François-Joseph le savaient, et le comte de Bismarck encouragea vivement son maître à résister.

« Votre Majesté, dit-il au roi de Saxe, ne peut pas aller plus loin. Il se peut que l'empereur d'Autriche blâme déjà notre neutralité comme un acte de faiblesse et d'égoïsme; mais aller plus loin en serait pire, j'ose même dire, et qu'on en dirait tout à la fois à la place: ce serait une trahison. — Fort bien, répondit le roi de Saxe, je ne céderai que devant la force. »

Le prince de Bismarck raconte ensuite comment Guillaume fut amené à envoyer au roi de Saxe un ultimatum portant que la Prusse ne pourrait pas se contenter de la neutralité, et que l'importance et la situation géographique de son royaume feraient ressembler cette neutralité à de l'hostilité, et que l'incertitude qui en résulterait nuit aux mouvements de la Prusse et à l'indépendance de son action.

« Le Roi, dit le prince de Bismarck, quand nous écrivions rédigé et expédié l'ultimatum, se mit à pleurer à la pensée du chagrin qu'il occasionnerait au roi de Saxe, et de la peine qu'en ressentirait François-Joseph, lequel ne pouvait pas manquer d'en être informé aussitôt. Le Roi pleura, et moi-même, sentant les larmes s'échapper de mes yeux, m'inclinai pour baiser la main de mon maître que je mouillai de mes larmes. »

Nous croyons que le Times a agi prudemment en faisant des réserves.

L'ECHO DE LYON COMMENCERA DIMANCHE PROCHAIN, 30 août, un nouveau feuilleton de nos meilleurs romanciers.

Libre Chronique

UNE EXPOSITION NAVALE

On sait que pendant qu'une partie des officiers de l'escadre de l'amiral Gervais visitait l'arsenal de Portsmouth, les autres se rendaient à Londres pour voir l'exposition navale en ce moment installée dans le capitaine du Royaume-Uni.

C'est donc le moment de dire quelques mots de cette Exposition dont la presse française jusqu'ici s'est assez peu occupée; non pas, cependant, qu'elle manque d'intérêt, mais cet intérêt est à la vérité plutôt géographique qu'à proprement parler maritime.

On a considéré avec raison comme une marque de courtoisie et d'amitié tout à fait exceptionnelle, elle est à vrai dire sans précédent — l'autorisation donnée à nos officiers de voir les docks de construction et toutes les parties intéressantes de l'arsenal de Portsmouth, et cette partie du programme des fêtes anglaises a même été critiquée avec amertume par certains feuilles qui se sont plaint qu'on leur avait ainsi des étrangers la connaissance de certains égards de guerre dont le secret devrait être jalousement gardé.

C'est que l'Angleterre, en matière de constructions militaires, est sûrement pour tout ce qui touche à l'organisation et à l'armement de la flotte, se montre toujours d'une prudence excessive, laquelle s'étend jusqu'à ses nationaux, et c'est cette prudence qui a fait écarter de l'Exposition navale de Londres tout ce qu'on s'attendait à y voir, et notamment la collection complète des engins en usage dans la marine britannique.

A part quelques grosses pièces aménagées pour tirer au flébot, on ne voit que des modèles en carton et des dessins montrant la force de pénétration des plus gros canons.

On se rend très bien compte, à la vue de ces objets, que les organisateurs se sont proposés de donner aux visiteurs une haute idée des moyens de destruction que possède l'Angleterre et de la puissance de son armement, mais qu'ils n'ont pas voulu, pour le vain plaisir d'amuser le public, mettre sous ses yeux des engins qui eussent pu renseigner d'une façon trop précise les spécialistes.

Presque tout l'intérêt de l'Exposition est concentré dans la salle consacrée aux régions arctiques et où se trouvent racontés, en quelque sorte, par une série de documents du plus haut intérêt, les exploits de la marine britannique dans les terres boréales.

Aux murs sont suspendus des tableaux, représentant des paysages polaires, d'après des photographies récemment rapportées.

Tout après se trouve une collection

des portraits des plus célèbres explorateurs des régions arctiques depuis le seizième siècle.

A la place d'honneur, parmi ces portraits de navigateurs audacieux, figure celui de Willoughby, le premier navigateur anglais dans les régions du Nord.

En mai 1553, Willoughby quittait Greenwich à la tête d'une expédition composée de trois navires, organisée par des marchands anglais dans le but de découvrir un passage menant aux Indes par le Nord-Est.

L'expédition arriva à la fin de juillet dans les eaux de Wordhes, où une tempête sépara de la petite escadre l'un des navires, celui qui commandait le capitaine Chancelor. Les deux autres, sous la direction de Willoughby, continuèrent d'avancer au Nord-Est, mais les glaces les forcèrent à revenir sur leur pas. Ils errèrent alors sur les côtes de la Laponie russe et on ne sait plus rien de eux, sinon qu'un an plus tard, des pêcheurs du pays trouvèrent les carcasses des deux navires qui ne renfermaient plus de ses cadavres.

Pendant ce temps-là, Chancelor, avec son navire échappé par miracle au désastre, avait atteint l'embouchure de la Dwina, dans la mer Blanche; de là, il se rendait par terre à Moscou, où il était reçu par le Czar Ivan-le-Grand, et retourna enfin en Angleterre, après avoir assuré aux marchands de Londres le monopole du commerce avec la Russie.

Les relations entre le Czar de Moscou et le gouvernement britannique devinrent dès lors très cordiales et c'est même à la faveur de ces bonnes relations que, les premiers, les Anglais mirent à profit la route du Nord pour pénétrer dans l'Asie centrale.

Les choses ont bien changé depuis. Un centre de la même salle, où sont exposés les portraits dont je viens de parler, sont rangées dans des vitrines les reliques de Franklin et tous les objets des deux navires, l'Érebus et le Terror, retrouvés par les vaillants officiers qui, pendant plus de dix ans, ont cherché les restes du célèbre navigateur et de ses compagnons.

On sait que John Franklin, déjà connu par plusieurs explorations dans les régions arctiques, était parti en 1845 dans l'intention d'atteindre le pôle et en traîneux sur la banquise.

D'après ses instructions, il devait être de retour en 1847, mais dans l'état de 1845 on fut sans nouvelles de lui.

Après en avoir vainement attendu pendant trois ans, l'Amirauté anglaise organisa plusieurs expéditions dans le but de rechercher soit par terre soit par mer la trace des hardis explorateurs.

De son côté, lady Franklin équipa un navire pour aller à la recherche de son mari et ce fut sur ce vaisseau que s'embarqua l'un de nos compatriotes qui devait plus tard périr, lui aussi, au milieu des glaces et dont il est particulièrement intéressant de rappeler le nom, à cette heure où fraternisent dans les eaux de Portsmouth les deux marines de France et d'Angleterre.

En 1851, l'enseigne Bellot, à peine âgé de vingt-cinq ans, s'était déjà signalé par des mérites supérieurs qui semblaient le destiner aux plus hauts emplois, quand il demanda et obtint la permission de se joindre à l'expédition anglaise organisée pour aller à la recherche de sir John Franklin.

Commencée le 13 mai 1851, cette expédition se prolongea jusqu'au 16 octobre 1852.

Le capitaine Kennedy qui la commandait déclara à son retour en Angleterre, dans son rapport à l'Amirauté, « qu'il lui était impossible de trouver des expressions suffisantes pour rendre justice aux admirables services de M. Bellot. »

Pendant le séjour de cet officier en Angleterre, le navire expéditionnaire le Prince-Albert arborait constamment le drapeau français à côté des couleurs nationales; de son côté, la Société de géographie de Londres fit accepter la proposition de donner le nom de Bellot-Strait à un détroit découvert dans le cours de cette expédition, au fond de la baie de Brandford.

L'année suivante, Bellot voulut encore prendre part à l'expédition dirigée dans les mêmes mers par le capitaine Inglefield; il devait y renoncer par la mort.

Le 12 août 1853, Bellot était parti, lui cinquième, de l'île Beechey, pour aller porter, en franchissant les glaces flottantes, des dépêches aux capitaines Belcher qui venait de passer l'hiver au nord du canal Wellington et qui y stationnait encore.

C'était une mission pleine de périls que son dévouement habituel lui avait fait solliciter comme un faveur.

Après plusieurs jours d'une marche aussi pénible que dangereuse, la glace se rompit tout à coup, et le jeune marin, séparé de deux de ses compagnons, fut emporté avec les deux autres au milieu du détroit sur un glaçon qu'une brise furieuse chassa au large.

« N'ayez crainte : pas un cheveu ne tombera de notre tête! » dit l'intrepide jeune homme à ses deux compagnons pour les rassurer. Ce furent ses dernières paroles. Quelques instants après, il disparaissait dans une crevasse, emporté par la bourrasque.

Ainsi périt, à l'aurore de la gloire, ce vaillant qui promettait d'être un jour l'honneur de notre marine.

Les circonstances de la mort de Bellot, qui, pendant ce second voyage, avait été nommé lieutenant de vaisseau, causèrent une émotion aussi profonde en Angleterre qu'en France.

Le gouvernement impérial alloua immédiatement une pension de 2,000 francs à la famille du jeune héros; et la ville de Rochefort, dont Bellot était originaire, s'empressa de voter un monument à sa mémoire.

L'Angleterre a également éternisé son souvenir en élevant un monument à Greenwich, à l'endroit même où, avant de monter à bord du Phoenix, Bellot avait reçu les adieux de ses amis.

Dans cet hommage rendu au dévouement du jeune officier français, les hommes d'Etat les plus illustres de la Grande-

Bretagne tinrent à honneur de faire figurer leur nom.

A la réunion de la Société de géographie de Londres, on fut décidé à l'érection de ce monument, l'éloge de Bellot fut prononcé par sir James Graham, qui était alors premier lord de l'Amirauté; le capitaine Inglefield fit ensuite connaître un trait qui donne la mesure de l'affection qu'avait su inspirer autour de lui notre héros compatriote.

A la prescription nouvelle de l'ouverture de la souscription, les marins du Phoenix étaient venus spontanément, en corps, apporter la totalité de leur solde, et ce n'était qu'à grand-peine qu'on était parvenu à décider ces braves gens à garder le prix de leurs rudes labeurs.

N'est-ce pas qu'au moment où retentissent encore à nos oreilles les acclamations de Portsmouth, Bellot méritait bien un souvenir de la presse française?

Le Congrès des Aliénistes

Les Travaux du Congrès de Lyon. — Conversation avec le docteur Bouchereau. — L'Alcoolisme dans l'étiologie de la paralysie. — La Responsabilité légale des aliénés persécuteurs. — Séquestration préventive. — L'Assistance des épileptiques.

Au sujet du congrès des aliénistes qui s'est tenu dans notre ville, nous trouvons dans l'Éclair, le très intéressant article suivant :

Le congrès que les médecins aliénistes viennent de tenir à Lyon s'est terminé il y a quelques jours. De très importantes questions étaient insérées à son programme, parmi lesquelles celles du rôle de l'alcoolisme dans l'étiologie de la paralysie générale, de l'assistance des aliénés persécuteurs, de la séquestration des aliénés persécuteurs.

Le docteur Bouchereau, médecin de l'Asile Sainte-Anne, qui a présidé les séances de cette savante assemblée, nous a fourni de curieux renseignements sur les travaux qui y ont été accomplis et les décisions qui y ont été prises.

Chez le docteur Bouchereau

C'est à tort, nous dirions même à l'ennemi donné au congrès de Lyon le titre d'International. Le congrès était simplement pour les pays de langue française. C'est ainsi que, en plus de 150 médecins français, on y remarquait simplement 4 médecins suisses, deux canadiens et deux Russes, dont le professeur Mendelsohn, de Moscou, et deux derniers admis par faveur toute spéciale. La Belgique n'était pas représentée.

Avant de vous parler des travaux du Congrès, je dois vous dire quelques mots des différentes visites que nous avons faites aux asiles du département du Rhône et des départements voisins.

Nous avons d'abord visité le magnifique asile départemental des aliénés du Rhône, à Bron; puis l'asile des aliénés de Saint-Jean-de-Dieu.

Ce dernier est un bel établissement construit en 1823, qui reçoit des aliénés pour deux départements. Il compte des pensionnaires payants et des malades indigents provenant de ces deux départements. L'établissement est un peu ancien, il présente encore cependant un bon aspect. Détail particulier, les frères attachés à la maison se recrutent plutôt hors de France, et lors de notre visite, la plupart d'entre eux étaient des étrangers.

Nous avons aussi visité l'établissement d'épileptiques de la Teppe, près de Tain (Drôme), qui est un asile fondé par une famille qui prétend donner à ses religieux qui prétendent guérir les épileptiques à l'aide d'un spécifique, le gallium.

Nous sommes même allés jusqu'à l'asile d'aliénés de Saint-Robert, près Grenoble.

Nous visitez se sont complétées par celle du laboratoire de M. le docteur Lacaze-Sagne, le professeur de médecine légale de la Faculté de Lyon.

Ce laboratoire est sans contredit mieux organisé que ceux de Paris, et je puis même ajouter que le département du Rhône est supérieur à celui de la Seine, au point de vue hospitalier.

Les travaux du Congrès

Vous savez déjà sur quels points spéciaux ont porté les travaux du Congrès; il me reste donc à vous en donner quelques renseignements sur chacun de ces points.

Le rôle de l'alcoolisme dans l'étiologie de la paralysie générale est incontestable, mais d'autres causes concourent au développement de cette dernière.

D'après M. Bail, cependant, les cotés que l'on voit le plus, comme la Suède, l'Écosse, l'Irlande, le Danemark sont les moins atteints par la paralysie générale; c'est ainsi qu'à Belfast, qui compte plus de 200,000 habitants, et où il se consomme beaucoup d'alcool, la paralysie générale serait totalement inconnue.

D'autre part, il est vrai, les pays du Midi (Grèce, Italie, Espagne), en général sobres, produisent eux aussi peu de paralysies générales.

Sur ce point donc, les travaux du Congrès n'ont pu se terminer sur des décisions précises.

Pour ce qui regarde la responsabilité légale des aliénés persécuteurs, il n'en a pas été de même et le Congrès a exprimé le vœu qu'on devrait hâter leur séquestration sans attendre qu'ils aient commis des crimes.

L'école italienne, Lombroso le premier, considère les aliénés persécuteurs comme irresponsables; mais, pour nous, ce sont simplement des déséquilibrés dont chaque cas nécessiterait un examen particulier, et la plupart de ces examens concluent à une responsabilité atténuée.

Les épileptiques

Une dernière question très importante concernait l'assistance des épileptiques. Le nombre des épileptiques en France est impossible à établir; la plupart des familles dissimulent, en effet, cette infirmité.

Le grand Saullé évaluait leur nombre à 40,000.

Les documents officiels donnent environ 35,000 épileptiques, dont 3,500 internés comme aliénés, et 28,000 conservés dans leurs familles ou abandonnés à eux-mêmes.

C'est de la situation de ces derniers que le congrès s'est occupé.

Il n'y a pas à Paris d'asile pour les épileptiques adultes, que l'on renvoie des asiles d'aliénés, parce qu'ils ont trop de raison, et subitement impulsifs.

L'assistance de ces malheureux est donc restreinte, mais une réaction semble se produire en leur faveur, et le projet de loi rend cette assistance obligatoire et la législation destinée à remplacer la loi de 1838.

La proposition Reinach

Quelques mots pour terminer sur les résolutions prises par le congrès à l'égard de la proposition Reinach.

La nouvelle loi proposée à la Chambre par M. Reinach, substitue l'autorité judiciaire à l'autorité préfectorale comme contrôle des aliénés.

Mais l'avantage de cette substitution n'est pas considérable; le tribunal sera, en effet, obligé de s'appuyer lui aussi sur un certificat de médecin; la loi nouvelle ne ferait donc rien gagner, et elle serait d'une application très lente, puisqu'il faudrait attendre plus de six mois pour avoir un jugement sur un point sur lequel le tribunal de la Seine, par exemple, rendrait la décision en quelques jours.

Enfin, le congrès, sur la proposition de M. Robatel, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les membres du congrès de médecine mentale de Lyon, considérant que la loi de 1838, appliquée journellement depuis cinquante ans, répond aux besoins des malades et n'a donné lieu qu'à des abus très restreints comme nombre, et des plus contestables comme faits, émettent le vœu que la loi de 1838, susceptible de quelques perfectionnements dans les détails, soit maintenue dans ses dispositions générales. »

Avant de se séparer, on a enfin décidé que le prochain congrès, de langue française, se tiendrait l'an prochain, dans les premiers jours d'août, à Blois.

L'ECHO DE LYON COMMENCERA DIMANCHE PROCHAIN, 30 août, un nouveau feuilleton de nos meilleurs romanciers.

DÉPARTEMENTS

RHÔNE

Villefranche. — Suicide. — Ce matin, à 6 heures, M. veuve Billardon, est venue prévenir M. le commissaire de police que le père de son gendre, M. Laurent Bernard de Villefranche, fabricant d'eau de javelle, rue Baul-Bert, avait été trouvé pendu dans son grenier à fourrage. On attribue cette funeste détermination aux souffrances qu'il supportait depuis longtemps.

LOIRE

Saint-Etienne. — Affaire mystérieuse. — L'affaire de la rue de Roanne ne paraît pas avoir l'importance que le public y attachait. En effet, l'homme d'honneur a été donné ce matin et les funérailles ont eu lieu ce soir à 5 heures; ce qui vient corroborer notre appréciation, c'est que le mari assistait à la cérémonie.

Quoique le rapport du médecin ne soit pas connu, on peut déjà prédire que cette affaire n'aura aucune suite sérieuse, malgré l'importance que le voisinage y avait donné.

Saint-Chamond. — Sous des écoles laïques. — Le trésorier de cette société vient de recevoir une somme de 10 fr. 45, provenant de deux quêtes faites à l'issue des enterrements des citoyens Ponget et Sartre.

Bibliothèque publique. — La Bibliothèque sera ouverte à partir du 1er septembre prochain, tous les jours de la semaine, excepté le jeudi de 7 heures 1/2 à 9 heures 1/2 du soir, et le dimanche de 9 heures à midi.

Bibliothèque populaire. — La Bibliothèque populaire est ouverte le jeudi de 6 heures à 7 heures du soir, et le dimanche de 9 heures du matin à midi.

Le prêt des livres est gratuit, à la charge toutefois d'un cautionnement remboursable de 4 francs. Chaque abonné peut emprunter trois volumes par semaine.

ISÈRE

Grenoble. — Réunion du conseil municipal. — Le conseil municipal de notre ville se réunira aujourd'hui en séance publique, à huit heures du soir.

Parmi les questions à l'ordre du jour, il y a celle de la création d'une voie centrale dans l'ancienne ville, entre les places Sainte-Claire et Notre-Dame. Cette voie a déjà été baptisée par l'opinion publique « voie électorale ».

Le conseil aura aussi à voter les dépenses pour l'organisation du concours régional, qui aura lieu à Grenoble en 1892, et à procéder au remplacement du docteur Girard, comme administrateur des hospices.

Conseil de guerre. — Le conseil a acquitté le cavalier Bourdon, du 2e régiment de dragons, prévenu de vol au préjudice d'un militaire; il a condamné à 3 ans de prison le soldat Hippolyte Odrin, avec emp. de l'infanterie, pour défection à l'intérieur, avec emp. d'effets; et à 2 ans de prison le caporal Perraud, du 52e, pour vol militaire.

Vienne. — Concert. — Voici le programme des morceaux qui seront exécutés jeudi 27 août, à 8 heures 1/2, place de l'Hôtel-de-Ville, par le Cercle Choral et la Fanfare St-Martin :

Pour la Patrie, allegro, fanfare St-Martin. — Gaule et France, chœur couronné au concours de St-Etienne (le Cercle). — Grande Fantaisie sur la Mascotte (fanfare St-Martin). — Le Roi des Mondes, chœur couronné au concours de St-Etienne (le Cercle). — Valse des Cloches de Corneville (fanfare St-Martin). — Fêtes Hollandaises, chœur imposé au concours de St-Etienne (le Cercle). — Hymne Russe (fanfare St-Martin).

SAONE-ET-LOIRE

Mâcon. — Combattants de 1870-1871. — Une invitation ayant été adressée à la société des combattants de Mâcon pour sa fête annuelle qui aura lieu le 13 septembre prochain, une réunion du conseil d'administration aura lieu à huit heures du soir, le samedi 29 août, à 8 heures 1/2 du soir, pour la nomination de trois délégués.

Les sociétés qui désirent se joindre à cette délégalation pour se rendre à Lyon, ont à donner leurs noms au président de la société, jusqu'au 31 août au plus tard.

Une demande de réduction de 50 0/0 sera adressée à l'administration de la Compagnie P.-L.-M.

Outrage à la pudeur. — La police vient d'arrêter un nommé Lixière, âgé de 49 ans, sans domicile fixe, se disant ancien tailleur de pierres, né à Roanne (Loire), sous l'inculpation d'outrage à la pudeur sur un jeune enfant de 10 ans environ. Lixière a été écroué à la maison d'arrêt.

Hurigny. — Election. — Dans sa séance de dimanche dernier, le conseil municipal de la commune d'Hurigny a élu maire M. Laplace, en remplacement de M. Rondière, délégué.

Cluny — Suicide. — Avant-hier matin, vers 6 heures, on a retrouvé du bassin du Champ-de-Foire le cadavre de la femme d'un palefrenier du haras, nommé Millot.

On attribue ce suicide à un accès de fièvre chaude.

École d'ouvriers et contre-maîtres. — Un concours sera ouvert à Paris, dans la première quinzaine d'octobre prochain, pour un emploi de professeur de mathématiques, et pour un emploi de chef d'atelier à l'école nationale d'ouvriers et contre-maîtres de Cluny.

Les candidats pour l'emploi de professeur de mathématiques doivent être âgés de 25 ans au moins et de 40 ans au plus; pour l'emploi de chef d'atelier, de 25 ans au moins et de 35 ans au plus.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministre du commerce avant le 1er octobre.

Chalon. — Championnat de Saône-et-Loire. — Dimanche dernier, a été couru le championnat de Saône-et-Loire.

Le parcours était d'environ 50 kilomètres. Neuf cyclistes ont pris part à la course, dont voici les résultats :

1er M. Bacher de Volo-Club chalonnais, 4 h. 54 m. 24 s. 2e M. Félix Bourgeois, du Volo-Club auto-moto, 4 h. 54 m. 40 s.

Dans l'après-midi, à 2 heures, sept courses ont eu lieu dans le vélodrome Saint-Marie.

Le budget rectificatif de 1891. M. Sornay fait connaître l'état du budget rectificatif des recettes et des dépenses de l'exercice 1891.

Le conseil rejette sans discussion la demande de réduction du principal de la contribution personnelle mobilière faite par la commune de Rivière.

Création d'octroi à Villeurbanne. M. Bonnard donne lecture d'un rapport concernant la création d'un octroi à Villeurbanne.

Le conseil municipal a décidé qu'un octroi serait créé à Villeurbanne, mais limité à deux catégories seulement: le vin et l'alcool.

Le conseil donne un avis favorable à la demande du conseil municipal de Villeurbanne.

M. Causse donne lecture d'un rapport de l'administration sur le taux des contingents des communes dans les dépenses d'entretien des alliés, des pensionnaires d'Albigny et des invalides du travail.

Le conseil passe à l'examen du budget de 1892.

Il approuve le total général des recettes du budget ordinaire, se montant à 3,319,389 francs 20 centimes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 30.

Curieuse déposition. Jeudi dernier, 20 août, le chef de la sûreté fut prévenu qu'une femme Gabrielle Piana, demeurant rue Bechevelin, 7, avait déclaré à diverses personnes connaître le meurtrier de la veuve Trillet, assassinée il y a quelques mois.

Il la fit arrêter aussitôt ainsi que son amant nommé Joseph Garonne. Dans son numéro du vendredi, 21 août, l'Echo de Lyon annonça cette arrestation et les circonstances qui l'avaient motivée.

Afin de ne pas entraver la marche de la justice, et sur la prière que nous en fûmes faite, nous ne parlâmes en termes fort vagues de la véritable cause de l'arrestation, nous bornant à dire que la femme Piana était seulement poursuivie pour vol.

En effet, dans une perquisition opérée chez elle, les agents de la sûreté avaient découvert des bijoux dont il lui fut impossible de justifier la provenance, et c'est pour ce seul motif qu'elle est encore détenue.

Notre réserve n'ayant pas été initiée, et au risque de compromettre l'instruction, des détails circonstanciés, mais parfois inexacts, ayant été donnés sur cette affaire, nous allons rétablir les faits et les réduire à leur juste valeur.

Voici quelle fut la déposition relative au crime, faite par la femme Piana, d'abord devant M. Ramondenc, chef de la sûreté, et M. le juge d'instruction Vial ensuite.

tous les trains partant dans toutes les directions auraient leur départ retardé aussi, afin de maintenir leur correspondance avec le train 7.

Le train 1399, partant pour Chambéry à 7 heures 5 du matin, ainsi que deux trains légers de la ligne de Bourgoin, seraient supprimés, et, pour parer à la suppression du train 1399, le train express 293 de la ligne de Grenoble serait retardé, et ce train correspondrait à Saint-André-le-Gaz avec un train se dirigeant sur Chambéry, ce qui aura pour le public l'avantage de pouvoir arriver de meilleure heure et donner plus de temps aux voyageurs que leurs affaires obligent à rentrer à Lyon le même jour.

Nous reviendrons d'ailleurs sur ces modifications lorsqu'elles seront définitivement arrêtées.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Séance du 26 août

La séance est ouverte à 2 heures 40, sous la présidence de M. Nolot. MM. Rivaud, préfet du Rhône, et Gravier, secrétaire, général pour l'administration assistent à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le conseil passe à l'ordre du jour. M. Sornay donne lecture du rapport de M. Dupont, agent-voier en chef, concernant le budget rectificatif de 1891 au sujet du service vicinal. Acte est donné à M. le préfet de cette communication.

Un avis favorable est donné pour le maintien, au profit des habitants de la commune de Draicé, du droit de vaine pâture au lieu dit « Prairie de Draicé ».

Le budget rectificatif de 1891.

M. Sornay fait connaître l'état du budget rectificatif des recettes et des dépenses de l'exercice 1891. Ce budget se solde par un excédent de recettes de 728,180 fr. 68.

L'ensemble de ces dépenses a été adopté. Au sujet de l'article 1er du chapitre XVIII, M. Clapot a demandé à M. le préfet du Rhône, quand il pensait pouvoir s'installer personnellement à la préfecture du Rhône et quand les services de police y fonctionneraient.

M. le préfet du Rhône espère s'installer au mois d'octobre.

M. Clapot le remercie de sa déclaration, tout en constatant que M. Rivaud ne paraît pas avoir les mêmes préventions que son prédécesseur contre cette installation dans la nouvelle préfecture.

La commune de Rivière.

Le conseil rejette sans discussion la demande de réduction du principal de la contribution personnelle mobilière faite par la commune de Rivière.

Création d'octroi à Villeurbanne. M. Bonnard donne lecture d'un rapport concernant la création d'un octroi à Villeurbanne.

Le conseil municipal a décidé qu'un octroi serait créé à Villeurbanne, mais limité à deux catégories seulement: le vin et l'alcool.

Le conseil donne un avis favorable à la demande du conseil municipal de Villeurbanne.

M. Causse donne lecture d'un rapport de l'administration sur le taux des contingents des communes dans les dépenses d'entretien des alliés, des pensionnaires d'Albigny et des invalides du travail.

Le conseil passe à l'examen du budget de 1892.

Il approuve le total général des recettes du budget ordinaire, se montant à 3,319,389 francs 20 centimes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 30.

UNE VIEILLE AFFAIRE

Curieuse déposition

Jeudi dernier, 20 août, le chef de la sûreté fut prévenu qu'une femme Gabrielle Piana, demeurant rue Bechevelin, 7, avait déclaré à diverses personnes connaître le meurtrier de la veuve Trillet, assassinée il y a quelques mois.

Il la fit arrêter aussitôt ainsi que son amant nommé Joseph Garonne. Dans son numéro du vendredi, 21 août, l'Echo de Lyon annonça cette arrestation et les circonstances qui l'avaient motivée.

Afin de ne pas entraver la marche de la justice, et sur la prière que nous en fûmes faite, nous ne parlâmes en termes fort vagues de la véritable cause de l'arrestation, nous bornant à dire que la femme Piana était seulement poursuivie pour vol.

En effet, dans une perquisition opérée chez elle, les agents de la sûreté avaient découvert des bijoux dont il lui fut impossible de justifier la provenance, et c'est pour ce seul motif qu'elle est encore détenue.

Notre réserve n'ayant pas été initiée, et au risque de compromettre l'instruction, des détails circonstanciés, mais parfois inexacts, ayant été donnés sur cette affaire, nous allons rétablir les faits et les réduire à leur juste valeur.

Voici quelle fut la déposition relative au crime, faite par la femme Piana, d'abord devant M. Ramondenc, chef de la sûreté, et M. le juge d'instruction Vial ensuite.

A la fin de 1890, je fis la connaissance d'un Italien, nommé Ginotto dit Ginotto, qui arrivait de Turin où il avait commis de nombreux vols et un meurtre.

lui. Quelques heures après, je le rencontrai tous les deux devant l'église Saint-Louis ou Ginotto me dit :

— Je suis une vieille femme, il y a un bon coup à faire.

Je parvins à emmener mon amant. Le soir, l'Italien vint à la maison, les vêtements en désordre, et me raconta qu'il venait d'étrangler une vieille femme.

Il justifia ses vêtements, puis partit. Je restai plusieurs mois sans le voir.

Il y a quinze jours, Ginotto revint. Il venait d'assassiner le docteur de Saint-Etienne où il avait commis un double assassinat; il resta une journée à Lyon, puis repartit pour une destination inconnue.

Voici quelle fut la déposition de la femme Piana; le parquet voulut contrôler ses dires, mais elle ne vint les justifier.

Plusieurs bijoux avaient été trouvés chez cette femme, entre autres un écrin. On présente cet objet aux fils de M^{me} Trillet, qui ne purent le reconnaître pour avoir appartenu à leur mère. L'épaveur ne fut donc nullement concluante.

Au sujet de l'assassinat de Saint-Etienne, le parquet de Lyon a envoyé un extrait de la déposition de la femme Piana au juge chargé de l'affaire relative à l'assassinat des dames Marcon, en y joignant le signalement de l'assassin présumé.

Inutile de dire que le signalement de cet individu a été envoyé dans toutes les directions; aucune arrestation n'a été opérée, Ginotto a eu le temps de se mettre en lieu sûr et s'il est réellement l'assassin, il se gardera bien, mis en veuil qu'il est par la lecture des journaux, de donner son véritable nom dans les villes où il pourra séjourner.

Son arrestation, grâce à l'indiscrétion commise est donc très problématique.

L'enquête avait été conduite avec beaucoup de zèle et d'intelligence par le agent de la sûreté, Aussel, et le gardien de la paix Hulard, détaché à la sûreté; en cette circonstance, ils avaient fait preuve d'un grand tact et de beaucoup de flair, mais malheureusement pour eux, et pour la justice également, toute l'habileté qu'ils ont déployée se trouve compromise par l'indiscrétion commise sur les résultats de leurs recherches, et un agent jaloux de leurs succès a pu seul, en communiquant les renseignements nécessaires, leur jouer ce mauvais tour.

Anonymous, pour terminer, une arrestation qui ne se rattache nullement au crime, mais aux vols de bijoux, que la veuve Piaux reconnaît.

Une fille Louise L..., habitant rue de Marseille, a été arrêtée par M. l'inspecteur Carro; c'est, paraît-il, sous son nom, que la plupart des bijoux avaient été engagés.

En somme, on se trouve en présence d'une alcoolique qui a fait une déposition d'une extrême gravité, sans apporter la moindre preuve justifiant ses dires.

AUX ATELIERS D'OUILLINS

On annonce, mais nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves, que par suite d'ordres émanant de la direction de Paris, il serait fait une réduction notable dans le personnel des ateliers d'Oullins, et qu'une partie de la fabrication de Pontillage serait donnée à l'industrie privée.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des incidents qui pourraient survenir concernant cette grave question.

Nous pouvons ajouter que des démarches ont déjà été faites, par les maires de la Mulatière et d'Oullins, pour empêcher la mise en vigueur d'une semblable mesure, et que nous espérons arriver à une solution qui donnera satisfaction à tout le monde.

L'ECHO DE LYON COMMENCERA DIMANCHE PROCHAIN, 30 AOÛT, UN NOUVEAU FEUILLETON D'UN DE NOS MEILLEURS ROMANCIERS.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi 27 août, 239e jour de l'année. — Dernier quartier, le 26 août; nouvelle lune, le 3 septembre.

La grève des verriers. — Nous recevons une longue communication du syndicat des verriers réunis, que l'abandon des matières nous empêche de publier.

Dans cette communication, les verriers protestent contre les mesures de police prises dans le quartier de Moune, au sujet d'un four que l'on a allumé, et ils déclarent qu'ils continueront à rester calmes, comme par le passé.

Le feu. — Un incendie, qui n'a causé que des dégâts insignifiants, grâce à la rapidité des secours, s'est déclaré hier matin, à 9 heures, dans l'appartement de M^{me} Micoud, rue Chevreuil, 32.

Les pertes, évaluées à une cinquantaine de francs, sont couvertes par la compagnie d'assurances la Métropole.

— A minuit et demi, M. Sibella, garçon de la blancherie Barbier, rue de Castries, 6, qui dormait dans une alcôve située au rez-de-chaussée, était réveillé en sursaut par une forte odeur de fumée qui se dégageait de l'arrière-boutique.

Ayant constaté que le feu venait de prendre à des fagots de bois placés près du four, il se leva aussitôt et appela à l'aide.

Les membres de la famille Barbier qui étaient couchés à l'entresol, voyant l'escalier barré par les flammes, durent sauter dans la cour par la fenêtre.

Quoique la hauteur ne fût pas très grande, la petite fille du boulanger, une enfant de 12 ans, tomba d'une façon si malheureuse, qu'elle se fractura la jambe.

Pendant ce temps, les voisins, attirés par le bruit, avaient porté les premiers secours, et quand les pompiers de la place Gravier arrivèrent, tout danger était conjuré.

Pincé! — M. Bourdin, boucher, rue de Vendôme, 105, constaté depuis quelques jours une diminution sensible dans les approvisionnements de vin qui garnissaient sa cave.

Plus de 200 litres ayant disparu en moins d'un mois, le boucher résolut d'organiser une surveillance qui, ainsi qu'on va le voir, ne tarda pas à être couronnée de succès.

La nuit dernière, M. Bourdin avait pris position dans son cellier, lorsqu'il entendit tout à coup du bruit dans la cave voisine, qui était justement celle du sieur Y..., concierge de l'immeuble.

Y..., après avoir soigneusement refermé la porte de sa cave, s'approcha de la cloison qui la séparait de celle de M. Bourdin, et, ayant descouvert une planche, il pénétra chez ce dernier, une bougie à la main.

Mais le boucher lui mit la main au collet et fit prévenir la police qui procéda à l'arrestation du voleur.

Y... a été gardé à la disposition du parquet.

Tentative de suicide. — La femme Panissier, âgée de 56 ans, a tenté de se jeter dans la Saône du haut d'une plate armoire en face le n° 27 du quai Tilsitt.

Conduite à la Permanence, cette femme, qui n'a pu justifier d'aucun domicile ni moyens d'existence, a été éconduite pour vagabondage.

Andaloux voleur. — Hier, à dix heures du soir, M^{lle} Colette Monet, âgée de 28 ans, s'étant absentée quelques instants de son domicile, situé rue de Fleurieu, 3, et oubliant de fermer sa porte à clef, a constaté en rentrant qu'un audacieux voleur s'était emparé de sa montre et de sa chaîne, qui se trouvaient accrochées à un mur.

Plainte a été déposée au poste de Bellecour.

Les vagabonds. — Le service de la sûreté, continuant son œuvre d'assainissement, a opéré, la nuit dernière, l'arrestation de treize vagabonds qui ont été dirigés sur la Permanence et éconduits en attendant leur comparution en correctionnelle.

Acte de probité. — M. Lencuf, employé, rue Sainte-Hélène, 14, a remis au poste de la Banque un billet à ordre de 15,250 francs payable au Crédit Lyonnais, qu'il venait de trouver sur le trottoir de la rue de la République.

Représentation de Coquelin. — Le bureau de location pour la représentation de gala que donnera au Théâtre des Célestins M. Coquelin cadet, sociétaire du Théâtre-Français, lundi prochain, 31 août, sera ouvert à partir de demain, vendredi, de 10 heures du matin, à 7 heures du soir.

Société de tir de l'armée territoriale. — Diverses circonstances résultant du Concours national de tir ont empêché la reprise au mois d'août, des exercices de la Société de tir de l'armée territoriale.

Ces exercices recommenceront le dimanche 6 septembre. Ils dureront de 8 heures du matin à 5 heures du soir, avec interruption de midi à 2 heures, et seront consacrés aux tirs gratuits effectués avec les cartouches allouées par l'Etat ou par la Société aux catégories suivantes :

— Réservistes et territoriaux. — Etudiants des Facultés de l'Etat. — Elèves de l'École de tir. — Sapeurs-pompiers.

Chaque dimanche aura lieu, en outre, un concours de la journée, au fusil modèle 1874 et au revolver d'ordonnance; on y affectera comme prix des tableaux au choix.

Premier départ de l'omnibus du tir, à 7 heures 1/2, de la place des Terreaux. Départs subséquents, de la brasserie du Parc, à 8 h. 1/2, 10 h. 1/2, 11 h. 1/2, 1 h. 1/2, 2 h. 1/2, 3 h. 1/2, 4 h. 1/2.

Les adhésions sont toujours gratuites; elles ont lieu pendant les séances, sur le champ de tir, sur la simple présentation du livret individuel.

Les anciens militaires du génie. — La société fraternelle de caisse de retraite des Anciens militaires du génie invite ses adhérents à assister à l'assemblée générale de la société, qui aura lieu dimanche, 30 août, à 2 heures, au café Buthion, place de l'Hôpital.

La réunion sera présidée par M. le colonel Roussel, vice-président d'honneur de la société.

Voici l'ordre du jour: Lecture des rapports du conseil d'administration; de la commission de contrôle; Vote pour le remplacement des administrateurs sortants; Nomination de la commission de contrôle; Fixation du banquet; Questions diverses.

L'Avant-Garde de Lyon — On peut voir, exposés dans les vitrines de M. Bouillin-Gauthier, rue Bât-d'Argent, 2, les prix obtenus par l'Avant-Garde de Lyon au concours de Volont et de Saint-Etienne, les 15, 16 et 17 août.

Nous rappelons qu'il honneur de la distribution des prix annuelle à ses sociétaires, l'Avant-Garde, donnera dimanche, 30 août, à la Brasserie Française, une grande fête de gymnastique et conférence suivie de bal. La fête sera présidée par M. le commandant Berthet, du 109e territorial, et la conférence sera faite par M. Gosset, délégué de l'Union patriotique.

Conférence agricole. — Dimanche 30 août, à 11 heures, M. Deville, professeur départemental d'agriculture, fera à Saint-Foy-les-Lyon, une conférence agricole.

Société philanthropique des anciens chasseraux à pied. — A l'occasion de l'anniversaire du décès de Sidi-Brahim, septième banquet annuel de famille, le 27 septembre, à 2 heures du soir, dans les salons du restaurant Gagnaire, cours Vitton prolongé, 79.

Retirer les cartes au siège social, II, rue Tupin, chez M. Bruxelles, trésorier, rue Cuvier, 3, et chez tous les collecteurs des six arrondissements de Lyon.

Le 15 septembre, dernier délai de la distribution des cartes.

demain soir à Bellecour pour profiter d'une des dernières belles soirées des Concerts-Bellecour, qui terminent la saison à la fin de ce mois.

Grand concert de l'Horloge. — Ce soir, jeudi, débuts de Chaitier le petit bossu parisien, qui nous revient avec de nouvelles créations. Novils, nègre barbaque le plus fort dans son genre, et M. Labort, baryton dont on nous dit le plus grand bien.

Petit Athénée. — Aujourd'hui jeudi à 8 h. 1/2, ouverture des concerts populaires du Petit Athénée, place des Célestins, ancien Caveau des Célestins.

Chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse. — A partir du 1er septembre, la compagnie mettra en vente, par les soins du chef de gare de la rue Terme et de la Croix-Rousse, des carnets de 50 tickets de trajet simple, en 2e classe, supprimant les inconvénients des billets d'aller et retour qui ne sont valables que pour la journée seulement.

Le prix a été fixé à 3 fr. 75.

Réunis en un élégant petit volume, réduit à la dimension d'un billet ordinaire et leur numéro de permanence de se rendre compte à tout instant du nombre de tickets restant.

A la même date, le supplément de dix centimes perçu pour le passage en 1re classe, sera abaissé à 5 centimes.

Dernière heure

PAR SERVICE SPECIAL

M. RIBOT A BERNE

Berne, 26 août.

Comme nous l'avons dit, M. Hauser, vice-président du conseil fédéral; les conseillers fédéraux Droz, Schenk, Frei, et M^{me} Arago et leurs deux filles, ainsi que le personnel de l'ambassade assistaient au déjeuner offert à M. Ribot, à l'hôtel de l'ambassade.

Au dessert, M. Hauser a souhaité la bienvenue à M. Ribot, en le remerciant d'être venu jusqu'à Berne. Il lui a transmis l'expression des regrets du président M. Wettl, empêché d'assister au déjeuner, et il a porté un toast au président de la République française.

M. Ribot a répondu: « Je remercie M. Hauser d'avoir porté un toast au président Carnot, je lève mon verre en l'honneur du président de la Confédération et du Conseil fédéral. »

Il a ajouté quelques paroles flatteuses pour la Suisse qui pourra toujours compter sur la bonne amitié de la République française.

M. Arago a porté la santé de M^{me} Ribot et du ministre.

Le ministre des affaires étrangères s'est entretenu avec tous les membres du Conseil fédéral et en particulier avec M. Droz, chef du département des affaires étrangères, qu'il connaissait déjà et avec lequel il a eu un entretien sur la question des tarifs douaniers.

M. Ribot part pour Paris par l'express de 7 heures.

RETOUR DE L'ESCADRE

Cherbourg, 26 août.

L'escadre cuirassée du Nord arrive en ce moment. Une tempête règne sur la côte. La pluie tombe abondamment. Une foule nombreuse se presse sur la jetée.

DÉRAILEMENT

Rouen, 26 août.

Un train de marchandises venant du Havre, a déraillé près de Malaunay, à la sortie du tunnel de Pissy-Poville, à la suite de la mauvaise pose d'un rail. Huit wagons ont été renversés et brisés. Le conducteur du milieu du train a été grièvement blessé à la tête. On l'a transporté à l'Hôtel-Dieu de Rouen.

DEUX ENFANTS PENDUS

Beauvais, 26 août.

La femme Dupont, âgée de 25 ans, épicière, à Omecourt, canton de Formerie, a pendu ses deux enfants, âgés l'un de 4 ans et l'autre de 2 ans. Elle s'est pendue ensuite.

UN SAUVETAGE

Klagenfurt, 26 août.

Le menuisier Lucas Ratschen, qui avait été enlevé par les décombres de la tour Poetschacher, en a été retiré au bout de trois jours, vivant et blessé légèrement.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 27 août, 2 h. matin.

LES LIVRES EXPLOSIBLES

On a découvert aujourd'hui le marchand qui a vendu les livres explosibles envoyés à MM. Constans, Etienne et Treille. C'est un nommé Alexandre Molonie, qui tient une librairie médicale et littéraire, 91, boulevard Saint-Germain.

Il ignore complètement à qui il a vendu les livres, la commande lui ayant été faite par correspondance, sous de faux noms.

MAC-MAHON ET DE MOLTKE. Le maréchal de Mac-Mahon interrogé aujourd'hui par un de nos confrères de « Gaulois » au sujet des mémoires de M. de Moltke lui a déclaré qu'il se serait réjoui sur Paris malgré les supplications de M. Rouher si le maréchal Bazaine, son chef, ne lui avait ordonné de le rejoindre. Son interlocuteur lui ayant demandé quel motif poussait Bazaine. Le maréchal a dit:

« Cette question lui a été posée devant le conseil de guerre et il n'a pas répondu. »

tion à se rendre à Cherbourg, au mois d'octobre prochain.

L'amiral Gervais n'a jamais été chargé d'aucun démarrage de ce genre.

Demande d'Emploi

Jeune homme de 22 ans, ayant bon certificat, cherche place de garçon de peine ou autres. — S'adresser, Malfay, rue des Augustins, 5.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité de concentration républicaine du IIIe arrondissement. — Réunion de la commission de permanence aujourd'hui jeudi, 27 août, à 8 heures du soir, au siège, cours Gambetta, 33.

Comité indépendant des républicains socialistes du IIIe arrondissement. — Tous les adhérents sont invités à assister à la séance qui aura lieu ce soir jeudi, à 8 heures, rue Money, 33.

COMMUNICATIONS DIVERSES

La France prévoyante. — Voici les numéros gagnants de la tombola qui a été tirée dimanche dernier:

Table with 6 columns of numbers: 37 183 194 381 410 442 597 596 542 550 557 565 583 711 731 748 791 825 831 929 959 970 988 1029 1087 1095 1091 1286 1374 1391 1395 1391 1371 1390 1477 1584 1574 1651 1677 1709 1726 1804 1875 1907 1979 2022 2054 2122 2193 2203 2290 2246 2371 2405 2513 2536 2646 2651 2670 2692 2803 2819 2820 2883 2993 2914 2933 3084 3123 3134 3187 3225 3257 3212 3255 3394 3573 3515 3646 3657 3754 3817 3840 3873 3904 3944 4061 4382 4028 4171 4195 4288 4358 4418 4583 4651 4683 4699 4715 4716 4801 4822 4840 4935

Les lots pourront être réclamés à cette divisionnaire, 7, rue du Gard, les mardi, jeudi et samedi, de 8 à 10 heures du soir, jusqu'au 15 septembre.

Passé ce délai, ils seront acquis à la société. Originaires de la Drôme. — Les originaires du département de la Drôme habitant Lyon sont priés de se réunir, le dimanche 30 août, à deux heures, chez M. Ghonet, restaurant de la Drôme, rue de Vendôme, 112, pour affaire qui les concerne

